



**AQDMD**

Association québécoise  
pour le droit de mourir  
dans la dignité

**Communiqué de presse**  
Pour diffusion immédiate

**Le projet de loi 38 sur l'élargissement de l'aide médicale à mourir ne sera pas adopté d'ici la fin de la session parlementaire. L'AQDMD déplore cet abandon.**

**Montréal, le 09 juin 2022** • Dans une décision commune, les parlementaires ont choisi de mettre un terme à l'étude détaillée du projet de loi déposé, le 25 mai dernier, par le Ministre Dubé (*Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives*). L'AQDMD, qui sollicite l'accès aux demandes anticipées pour l'aide médicale à mourir depuis plusieurs années et qui se réjouissait de cette proposition, déplore que le dépôt tardif n'ait pas permis aux députés de finaliser leur examen.

### **L'AQDMD déçue de cet abandon et du retard impliqué pour les patients**

Le **projet de loi 38 proposait de permettre aux personnes touchées par une maladie neurodégénérative, telle qu'Alzheimer, de bénéficier des demandes anticipées**. Ainsi, ces patient.es auraient pu formuler une demande anticipée d'aide médicale à mourir afin qu'ils puissent bénéficier de ce soin une fois devenu.es inaptes. Ils n'auraient plus eu à craindre de perdre leur aptitude à consentir - et donc leur droit à l'aide médicale à mourir - au fur et à mesure de l'avancée de leur maladie. L'abandon de l'étude de ce projet tire un trait sur l'espoir de ces patient.es. Or, « **le temps parlementaire n'est pas celui des patients**. Pour certaines personnes comme Sandra Demontigny, qui voient leurs capacités se réduire petit à petit et qui ne seront bientôt plus aptes à décider de leur fin de vie, ce sont les espoirs d'une mort douce, libre et dans la dignité qui s'envolent avec l'abandon du projet de loi. **Ces personnes devront donc choisir, si elles le désirent, d'abrégier leur vie pendant qu'elles sont aptes et donc de perdre du temps de qualité avec leurs proches** », déplore le Docteur L'Espérance, Président de l'AQDMD et praticien de l'aide médicale à mourir.

### **L'AQDMD appelle à réétudier le projet de loi dès l'automne**

Face à ce retard, l'AQDMD espère que, quels que soient les résultats des élections, les députés reprendront l'étude du projet de loi dès le début de la prochaine session parlementaire. « *Nous souhaitons que les députés puissent se pencher ou repencher sur le sujet sans tarder et enfin offrir aux patient.es l'accès aux demandes anticipées* », précise Georges L'Espérance.

Sandra Demontigny, touchée par la maladie d'Alzheimer et porte-parole de l'AQDMD sur le sujet, conclut : « **Je suis évidemment déçue, mais j'ai bon espoir que le projet soit réévalué cet automne**. Ce projet de loi, c'est une immense lueur d'espoir, pour moi comme pour tous les patients qui partagent ma situation. Nous sommes tellement proches du but, le gouvernement et les experts ont déjà travaillé très fort sur le sujet, main dans la main. Il serait trop bête de laisser ce beau projet prendre la poussière. **Il faut s'accorder le temps d'analyser et voter le projet. Notre société en sortira grandie, et plus sereine. Je vais continuer de me battre pour faire avancer les choses** ».



**AQDMD**

Association québécoise  
pour le droit de mourir  
dans la dignité

**Communiqué de presse**  
Pour diffusion immédiate

**À propos de l'AQDMD**

Fondée en 2007, l'AQDMD est une association citoyenne dont la mission est d'œuvrer pour assurer que les lois permettent à chaque citoyen de choisir et d'obtenir des soins de fin de vie, dont l'aide médicale à mourir, conformes à sa conception personnelle de dignité.

- 30 -

**Renseignements :** Mélanie Pollet - [melanie.pollet@winkstrategies.com](mailto:melanie.pollet@winkstrategies.com) - 514 224-5375

**Source :** Georges L'Espérance, Président de l'AQDMD - <https://aqdmd.org/>